

PAR COURRIEL

Québec, le 30 mai 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des questions inscrites au feuillet de l'Assemblée nationale du 29 avril dernier, par le député de la circonscription de Matane-Matapédia, concernant la lourdeur des démarches administratives pour les agriculteurs et les consultants.

En réponse au député de Matane-Matapédia, j'aimerais rappeler la démarche initiée par notre gouvernement au printemps 2024 pour alléger le fardeau administratif des agriculteurs et des agricultrices. En collaboration avec les producteurs et productrices agricoles et leurs associations, plusieurs allègements qui concernent le ministère de l'Environnement ont été ciblés. Ainsi, en juin 2024, notre gouvernement a annoncé une diminution de la paperasse qui aurait rapidement un impact sur les entreprises agricoles, mais ne viendrait pas porter préjudice à l'environnement. Je pense notamment à :

- Des ajustements dans le régime d'autorisation pour le lavage de fruits et de légumes;
- La transmission du bilan de phosphore aux deux ans plutôt qu'annuellement pour certains producteurs et le report de la date de dépôt;
- La création d'un certificat allégé pour la mise en terre de semences enrobées de pesticides;
- Le retrait d'un des deux documents permettant de justifier l'application des pesticides les plus à risque, y compris la mise en terre des semences des huit cultures visées enrobées d'insecticides;
- Une réduction de moitié des renseignements à consigner au registre d'utilisation de pesticides tenu par l'agriculteur;

...2

- Le report de 5 ans de l'obligation de détenir une autorisation ministérielle pour les prélèvements d'eau en contrepartie d'une déclaration unique de prélèvement.
- La possibilité d'utiliser un outil d'estimation pour le calcul du volume d'eau prélevé, plutôt que de recourir à un compteur d'eau ou au service d'un professionnel;
- La priorisation des besoins des agriculteurs quant aux prélèvements d'eau dans l'application du régime d'autorisation.

Ces allègements représentent des économies annuelles de près de 30 millions de dollars pour les entreprises agricoles.

De plus, j'aimerais profiter de l'occasion pour souligner l'engagement des agriculteurs et des agricultrices du Québec dans la transition vers des pratiques agroenvironnementales plus durables. Que ce soit avec le Plan d'agriculture durable ou avec les programmes de subventions du MELCCFP et du MAPAQ, notre gouvernement est à même de constater l'évolution du secteur agricole pour la protection des sols, de l'eau et de la biodiversité.

En terminant, notre gouvernement va continuer d'accompagner les entreprises agricoles afin qu'elles soient les plus compétitive et productive possibles au bénéfice de l'économie de toutes les régions du Québec.

En espérant ces éléments éclairants, je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



Benoit Charette